
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 132 DU 05 AVRIL 2023
portant nomination de monsieur **François-Richard David**
KPENOU en qualité de Secrétaire général de la Cour suprême.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-573 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du président de la Cour suprême et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 avril 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **François-Richard David KPENOU** est nommé Secrétaire général de la Cour suprême.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ;
INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.